

Date de Convocation : 02.04.2013

Date d'affichage : 11.04.2013

REUNION DU 8 AVRIL 2013

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni le 8 avril 2013 à 18 h 30, sous la présidence de M. Alain HENOCQUE, Maire.

Etaient présents : HENOCQUE A. – CAILLEUX M. – DEVAUCHELLE M. –
BLANCHARD A. – BLONDIN E. – BIGOT N. – MALLET D. – DEVILLERS C. –
BOURDELET C. –

Etaient absents : M. GALAND donné pouvoir à M. BOURDELET
Melle GELTZ donné pouvoir à Mme DEVAUCHELLE
M. BARBE donné pouvoir à M. BLANCHARD
M. TOULET donné pouvoir à M. HENOCQUE

Le procès verbal de la réunion du 27 mars 2013 est approuvé à l'unanimité avec les précisions suivantes :

M DEVILLERS demande une rectification concernant le procès verbal du 8 novembre 2012, pour la vente de la Demeure d'Hautebut, sur le prix proposé :

Ms. CAILLEUX . DEVILLERS . BOURDELET . GALAND . TOULET . Mmes
BIGOT et MALLET ont refusé.

Ms HENOCQUE . BARBE . BLANCHARD . BLONDIN et Mmes
DEVAUCHELLE et GELTZ ont accepté.

Objet : SIVU MUSIQUE – résultat de clôture

Suite à la clôture du SIVU MUSIQUE et à la reprise de l'actif, la reprise s'élève, pour la Commune de WOIGNARUE à :

Moins 1 535.61 € en investissement
Plus 1 583.65 € en fonctionnement
Différence + 48.04 €

Il convient de rajouter le solde à reporter de + 48.04 € au résultat de clôture 2012, en section de fonctionnement.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - COMMUNE

Le compte administratif 2012 présenté au Conseil Municipal, conforme au compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, se résume ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses	:	660 573.32 €
Recettes	:	<u>731 127.11 €</u>
	=	70 553.79 €

Intégration Résultat

SIVU Musique	:	+ 48.04 €
	=	<u>70 601.83 €</u>

Excédent 2011	+	<u>73 583.87 €</u>
---------------	---	--------------------

Soit un excédent de 144 185.70 €

Section d'investissement :

Dépenses	:	133 493.82 €
Recettes	:	<u>171 446.63 €</u>
	=	+ 37 952.81 €

Déficit 2011		<u>- 192 592.39 €</u>
--------------	--	-----------------------

Soit un déficit de 154 639.58 €

Restes à réaliser :

Recettes	:	55 126.00 €
----------	---	-------------

Réparties pour 41 661 € (Subvention feader – bâtiment resto) + 5 400 € (subvention informatique école) 8 065 € (subvention départ. IDEAL – mairie 3000 € + 2365 € église + salle polyvalente 2700 €).

Détail des opérations :

	Dépenses	Recettes
1) rénovation bâtiment resto :	9 720.54 €	61338.84 €
2) réfection chemins :	4 370.77 €	
3) informatique école :	11 851.24 €	7 025.00 €
4) salle polyvalente :	18 285.37 €	
5) mairie :	20 526.81 €	1 738.00 €
6) église :	14 146.28 €	819.00 €
7) demeure d'hautebut :		7 183.26 €
8) PLU :	7 262.11 €	432.00 €

Le compte administratif 2012 « COMMUNE » est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - CAMPING

Le compte administratif 2012, présenté au Conseil Municipal, conforme au compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, se résume ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses	:	145 615.38 €
Recettes	:	135 426.67 €

Excédent 2011 + 2 161.77 €

Soit un déficit de 8 026.94 €

Le compte administratif 2012 «CAMPING » est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2012, présenté au Conseil Municipal, conforme au compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, se résume ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses	:	6 378.30 €
Recettes	:	25 484.32 €

Excédent 2011 + 353.95 €

Soit un excédent de 19 459.97 €

Section d'investissement :

Dépenses	:	23 881.84 €
Recettes	:	40 877.00 €

Déficit 2011 - 35 900.00 €

Soit un déficit de 18 904.84 €

Le compte administratif 2012 « ASSAINISSEMENT » est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - RESTAURANT

Le compte administratif 2012, présenté au Conseil Municipal, conforme au compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, se résume ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses	:	8 344.52 €
Recettes	:	13 166.00 €

Excédent 2011 + 1 012.75 €

Soit un excédent de 5 834.23 €

Section d'investissement :

Dépenses	:	10 295.34 €
Recettes	:	120 000.00 €

Déficit 2011 - 114 480.01 €

Soit un déficit de 4 775.25 €

Le compte administratif 2012 « restaurant » est approuvé à l'unanimité.

FINANCEMENT DES 24 EPIS DE CAYEUX SUR MER

Le Maire donne les précisions sur le financement des épis.

Après discussion, le Conseil Municipal rejette cette demande, considérant :

- un manque d'informations (M. BLANCHARD)
- pose des réserves pour que la participation communale reste au même niveau
- et précise qu'en cas de dépoldérisation il y aura retrait complet de la commune

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il participe à la réunion du Syndicat des Bas-Champs, le jeudi 11 avril et que ces questions seront évoquées.

La décision est reportée lors de la prochaine réunion de conseil, au lundi 15 avril.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ENTRETIEN DES EPIS

Le Conseil Municipal demande que soit revue cette convention, les charges ne doivent par être supportées par les seules communes de Woignarue et Cayeux sur Mer, mais par l'Association Syndicale des Bas-Champs.

Le Maire évoquera le problème le jeudi 11 avril, la convention est reportée au lundi 15 avril.

**REPRESENTATION COMMUNALE DANS LA COM DE COM BRESLE
MARITIME. Répartition du nombre de sièges au sein du conseil communautaire**

Après avoir exposé l'objet de la délibération, le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la commune d'Oust-Marest.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote 11 contre et 2 pour.

DIVERS

Le Maire donne des informations sur l'ouvrage hydraulique du Montmignon.

Séance levée à 20 H 30.